



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## APPEL A PROJETS « QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES »

Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre, a acté le 29 janvier dernier le renouvellement du fonds Quartiers solidaires. Au regard des besoins spécifiques de notre jeunesse en cette période difficile, ce fonds sera en priorité ciblé sur ce public fragile.

Conformément aux engagements de l'État auprès des acteurs associatifs de terrain, cette enveloppe sera mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV. Avec ce fonds exceptionnel l'État souhaite aider les associations à poursuivre leurs actions d'accompagnement global et inclusif des plus jeunes des habitants des quartiers (de la petite enfance aux étudiants) qui doivent continuer à vivre, s'épanouir et s'engager dans la préparation de « l'après-crise » sanitaire.

Ces actions doivent s'adresser en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans (tout-petits, enfants, jeunes et étudiants), s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :

- continuité éducative ;
- insertion professionnelle ;
- culture ;
- sport ;
- santé mentale ;
- prévention ;
- soutien à la parentalité.

Par exemple, peuvent être vivement encouragées et soutenues les actions mettant en avant l'utilité sociale des jeunes (chantier éducatif solidaire dans le cadre de la crise sanitaire et sociale, ...) ou encore celles facilitant leur inclusion sociale post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, « aller vers » transmission de savoirs entre générations, etc.). Les actions de soutien à la parentalité des familles (plus particulièrement celles fragilisées par la crise sanitaire) pourront aussi être accompagnées.

Une priorité sera accordée aux démarches en faveur des filles et des jeunes femmes, notamment aux actions qui renforcent leur insertion professionnelle et leur accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

Comme pour les autres actions financées par le ministère de la Ville, les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

## Calendrier de l'appel à projets « Quartiers Solidaires Jeunes »

- **Vendredi 30 avril 2021** Lancement de l'appel à projets
- **Vendredi 28 mai 2021** Date limite de saisie des demandes de subvention sur DAUPHIN

### Procédure de dépôt des dossiers

Une notice de saisie détaillant la procédure à suivre pour le dépôt des dossiers sur le portail DAUPHIN est jointe en annexe. **Merci de suivre cette procédure et de ne pas saisir de demande de subvention sans en avoir pris connaissance.**

### Critères de recevabilité des dossiers (*à respecter impérativement*)

- Les subventions de la politique de la ville ont vocation à **financer des projets** précis et bien définis.
- La subvention demandée à l'État n'intervient qu'en cofinancement : **elle ne peut pas constituer la seule source de recettes**. Les autres sources de recettes peuvent être des ressources propres (cotisations, produits de ventes...), d'autres subventions publiques (collectivités, services ou opérateurs de l'État), ou encore des soutiens privés (entreprises, fondations).
- **Les actions financées doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires** (voir liste des QPV en annexe). **Le nombre de bénéficiaires résidant en QPV doit donc apparaître explicitement à la fin de la description de l'action.**
- Les dossiers présentés doivent être complets (fournir toutes les pièces justificatives demandées).
- Les dossiers déposés doivent respecter la procédure indiquée.

La Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Nadège BAPTISTA